

Décision n° D2022_128

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-10, R2124-2 1°, R2162-2 al.2 et R2162-4 1°,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, Directeur général des services,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

décide

- D'APPROUVER le dossier de consultation des entreprises pour un accord-cadre à bons de commande, mono-attributaire de services, d'une durée de quatre ans, pour des prestations relatives à la maintenance et l'entretien des réseaux de communication et de sécurité, dont les seuils sont fixés comme suit, pour la durée du marché :



lot 1 - Fourniture, entretien et réparation des différents équipements de communication et de sécurité :

- 300 000 euros HT et 1 200 000 euros HT

lot 2 - Souscription à un opérateur de réseau TETRA pour les besoins des directions opérationnelles du département de la Seine-Saint-Denis :

- 200 000 euros HT et 800 000 euros HT ;

- DE RETENIR la procédure de l'appel d'offres ouvert ;

- DE SIGNER le marché correspondant, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le



ID : 093-229300082-20221020-D2022_128-AR